

## Proposition pour le niveau lycée : Production d'une note diplomatique préparatoire à un discours officiel

**Objectif, finalité de la séquence (1h)** : triple objectif disciplinaire intégré à la finalité de la séance (2h) sur le génocide des Arméniens.

- **Formation intellectuelle** : développer son esprit critique par rapport à un document (témoignage), par rapport à un mot (« génocide »), par rapport à une notion (« crime contre l'humanité »).
- **Formation civique** : définition du « crime contre l'humanité » et sa distinction du « crime de guerre ».
- **Construction d'une culture commune** : approche ici par la négative à travers la difficulté de sa construction (rapports/enjeux entre histoire et mémoire, commémoration, reconnaissance, déni, négationnisme).

**Séquence (1h) proposée comme « point d'ouverture » de la séance (2h) sur le génocide des Arméniens et donc comme un « moment privilégié » :**

- **de travail des capacités (2/5)**
  - **Maîtrise des connaissances fondamentales diverses** : réactiver les repères spatio-temporels et le contexte du chapitre 1 (« Un embrasement mondial et ses grandes étapes ») du thème 4.
  - **Construction d'une argumentation historique** : procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique et utiliser une approche historique pour construire une argumentation.
- **et d'acquisition des méthodes** : un temps dédié à l'étude de sources, à l'analyse approfondie et critique d'un document et à la conduite d'un travail personnel.

### **2 Documents :**

- **document-programme**. 24 mai 1915 : la déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman. Document-programme (*Point de passage et d'ouverture*), présent dans l'ensemble des manuels d'histoire de Première.
- **document-maître**. Septembre 1915 : publication par le journal allemand, *Sonnenaufgang* d'une lettre, datée du 12 juillet 1915, de la sœur L. Mohring, missionnaire allemande, décrivant son voyage de Bagdad aux passes de l'Amanus. In *Le Traitement des Arméniens*, *op. cit.*, document 71, p. 501-504.

### **Proposition de mise en œuvre : travail de groupe / pédagogie en îlot**

#### **Travail de groupe à privilégier :**

**Consigne** : élève ou groupe de 3 à 4 élèves, fonctionnaire(s) du Quai d'Orsay, chargé(s) de la Section du front d'Orient, doit élaborer une note diplomatique à partir d'une source civile allemande et destinée à préparer le discours du ministre des affaires étrangères, Théophile Delcassé (26 août 1914-13 octobre 1915), définissant, preuves à l'appui, les « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens.

#### **Deux itinéraires de différenciation proposés :**

→ itinéraire 1 : proposé à des élèves autonomes, dotés d'un esprit d'initiative.

→ itinéraire 2 : proposé à des élèves ayant besoin d'accompagnement dans la mise en œuvre (séquence plus directive).

## Travail collaboratif à prioriser.

Intérêt de mixer les groupes en intégrant les 2 itinéraires avec :

- un temps de parcours individuel (chaque élève suit l'itinéraire qui lui est proposé par le professeur sur les étapes 1, 2, 3 et 4)
- et un temps de parcours croisé (échanges entre élèves sur leur itinéraire à l'issue des étapes 2 puis 4).

### **5 étapes : étapes 1 à 4 en classe, étape 5 à domicile**

#### **1. Identification des deux témoins : texte**

→ itinéraire 1 : texte brut fourni (niveau 1). Délimitation par les élèves des deux témoignages par un code couleur.

→ itinéraire 2 : texte avec deux polices de caractère en fonction des auteurs (niveau 2). Identification des 2 témoins.

Itinéraires 1 et 2 : réflexion sur singularité, qualité et degré de fiabilité des 2 témoignages.

#### **2. Repérage des lieux : Carte + texte**

→ itinéraires 1 et 2 : sur/soulignage des lieux mentionnés par l'infirmière allemande (vert) et par l'Arménienne (rouge)

→ itinéraire 1 : tracer sur la carte (niveau 1) les 2 itinéraires des 2 témoins (vert & rouge).

→ itinéraire 2 : tracer en rouge sur la carte (niveau 2) l'itinéraire de l'Arménienne (voyage de l'infirmière allemande tracé en vert).

Itinéraires 1 et 2 : Lieux de croisement/rencontre entre l'infirmière allemande et des Arméniens.  
Réflexion sur la géographie (milieu, climat).

#### **3. Repérage des éléments de contextualisation du document**

→ itinéraire 1 : Recherche dans le document-programme (*Déclaration du 24 mai 1915*) du manuel Histoire d'éléments d'explication de la phrase :

« Les zaptiehs qui les escortaient me dirent alors que depuis les massacres, les Arméniens nourrissaient une telle haine contre les Turcs que ceux-ci en avaient toujours peur ».

- Réactivation des acquis du chapitre 1 (*Un embrasement mondial et ses grandes étapes*) et du PPO (1915 – *L'offensive des Dardanelles*) : complexe obsidional turc et intervention/ingérence des puissances « européennes » dans l'Empire ottoman.

→ itinéraire 2 : Rechercher dans le témoignage de l'infirmière allemande (niveau 2) la nature des relations entre Turcs et Arméniens et replacer ses relations dans leur contexte à l'aide du document-programme (*Déclaration du 24 mai 1915*) du manuel Histoire.

- Réactivation des acquis du chapitre 1 (*Un embrasement mondial et ses grandes étapes*) et du PPO (1915 – *L'offensive des Dardanelles*) : complexe obsidional turc et intervention/ingérence des puissances « européennes » dans l'Empire ottoman.

4. Préparation de la note diplomatique proposée sous forme d'un tableau synthétique

Le tableau à compléter [rubriques (colonne 1) et/ou extraits des 2 témoignages (colonnes 2 et 3)] est destiné à construire une argumentation organisée (existence d'éléments de preuve d'un génocide et présence d'éléments de qualification de « crime contre l'humanité et la civilisation ») et justifiée par des témoignages.

→ itinéraire 1 : insérer dans le tableau ci-dessous (colonnes 2 et 3) les extraits des 2 témoignages correspondant aux 8 éléments de preuve caractérisant le « crime contre l'humanité et la civilisation »

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Éléments caractérisant le « crime contre l'humanité et la civilisation »</b>	<b>d'après le témoignage de la jeune Arménienne</b>	<b>d'après le témoignage de l'infirmière allemande</b>
<b>Victime(s)</b>		
<b>Auteur(s) (meurtrier / assassin ?)</b>		
<b>Complice(s)</b>		
<b>Arme(s) du crime</b>		
<b>Mobile</b>		
<b>Préméditation (meurtre / assassinat ?)</b>		
<b>Crime par ruse (mensonge)</b>		

<b>Spoliation</b> <b>(action de déposséder</b> <b>par la violence et/ou la</b> <b>ruse)</b>		
--	--	--

→ itinéraire 2 : sur le modèle de la rubrique « victime(s) », compléter le tableau ci-dessous en renseignant les pointillés de la colonne 1 et en écrivant dans les colonnes 2 et 3 les extraits des 2 témoignages conformes à leur rubrique.

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Éléments caractérisant</b> <b>le « crime contre</b> <b>l’humanité et la</b> <b>civilisation »</b>	<b>d’après le témoignage de la jeune</b> <b>Arménienne</b>	<b>d’après le témoignage de l’infirmière</b> <b>allemande</b>
<b>Victime(s)</b>	<i>Le lendemain, à la halte de midi, nous arrivâmes dans un grand camp d’Arméniens. Les pauvres gens s’étaient construit des tentes primitives en peaux de chèvres, à la manière des Kurdes, et s’y reposaient. Mais la majorité d’entre eux étaient couchés sur le sable brûlant sans aucune protection contre les ardeurs du soleil. [...] Il est tout à fait impossible de concevoir quelque chose d’aussi désolant qu’une telle foule en plein désert, dans ces conditions. [...] Lorsque nous arrivâmes le soir à un autre village, nous rencontrâmes encore un autre convoi du même genre. Cette fois, c’étaient des habitants de Zeïtoun. Ils avaient les mêmes souffrances indicibles et exprimaient les mêmes plaintes de la chaleur, du manque de pain [...].</i>	<i>À Deir es-Zor, une grande ville dans le désert, située à environ six jours de voyage (en voiture) d’Alep, nous trouvâmes le grand khan [bâtiment public affecté au regroupement d’une population] rempli d’Arméniens. Toutes les chambres, les terrasses, et les galeries étaient occupées par des Arméniens. La plupart étaient des femmes et des enfants, mais il y avait aussi un petit nombre d’hommes accroupis partout, où ils pouvaient trouver un peu d’ombre.</i>
<b>Auteur(s)</b> <b>(meurtrier / assassin ?)</b>		
<b>Complice(s)</b>	<i>Un jour des gendarmes étaient venus à Fournouz et avaient arrêté un grand nombre d’hommes pour les enrôler dans l’armée. [...]. Ils durent partir dans le délai prescrit, sous l’escorte de soldats (zaptieh*)</i>	
<b>Arme(s) du crime</b>		
<p>.....</p>	<i>Nous avons deux maisons à Fournouz et nous dûmes tout abandonner ; on les a données maintenant à des émigrants musulmans d’Europe (qui est ce « on » ?)</i>	<p>Et lorsqu’on leur en demandait la raison, les zaptiehs expliquaient que c’était parce que les Arméniens étaient de connivence avec les Russes.</p> <p>Beaucoup d’Arméniens peuvent être coupables et peuvent expier les fautes qu’ils ont commises,</p>
<p>.....</p> <b>(meurtre / assassinat ?)</b>		

<b>Crime par ..... (mensonge)</b>	<i>Un jour des gendarmes étaient venus à Fournouz et avaient arrêté un grand nombre d'hommes pour les enrôler dans l'armée.</i>	On avait l'intention, maintenant, disaient-ils, d'employer les Arméniens à construire des routes et de les amener ainsi graduellement à Bagdad.
<b>..... (action de déposséder par la violence et/ou la ruse)</b>	<i>On donna au reste des habitants quatre heures pour quitter leurs maisons, en leur permettant d'emporter ce qu'ils pouvaient et d'emmener même les animaux de bât.  Ils n'avaient plus d'argent Nous avions deux maisons à Fournouz et nous dûmes tout abandonner; on les a données maintenant à des émigrants musulmans d'Europe</i>	

5. Rédaction de la note diplomatique : fait l'objet d'un travail écrit demandé à chaque élève et pouvant donner lieu à une évaluation formative.

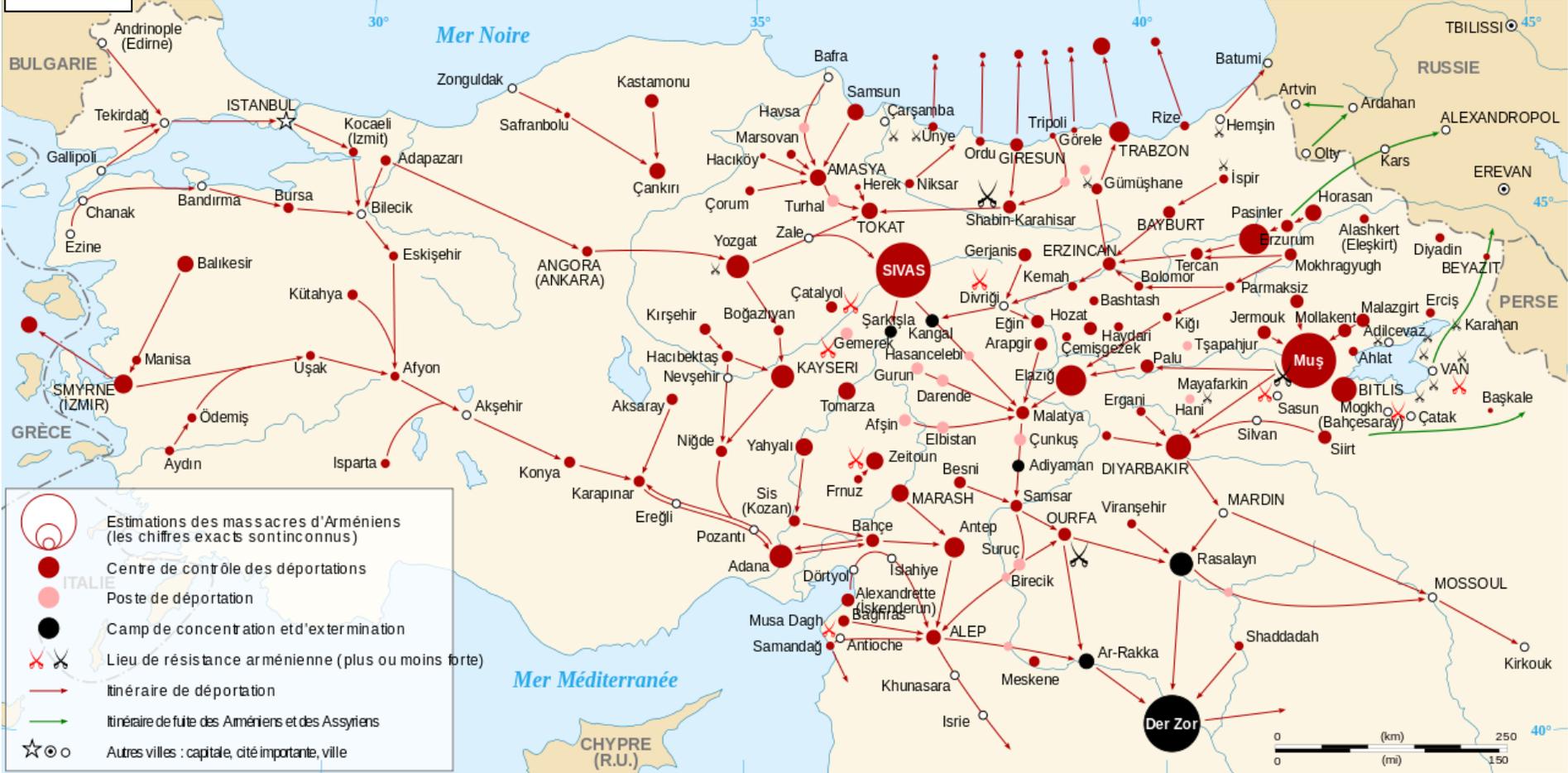
→ itinéraires 1 et 2 : consigne de rédaction identique.

A l'aide du tableau complété et de la Déclaration de la Triple Entente du 24 mai 1915, rédiger une note diplomatique (1 page recto maximum) argumentant l'existence du génocide des Arméniens, qualifiant ce génocide de « crime contre l'humanité et la civilisation » et identifiant les responsables de cette chaîne du crime (décideurs, exécutants et complices).

**Prolongement et approfondissement de la séquence :**

- **Prolongement** : travail de recherche sur un autre témoin allemand du génocide, Armin Wegner (1886-1978).  
[https://www.armenian-genocide.org/photo\\_wegner.html#photo\\_collection](https://www.armenian-genocide.org/photo_wegner.html#photo_collection)
- **Approfondissement** : préparation au « Grand oral ». Rédiger et prononcer (5 minutes) le discours de Théophile Delcassé, ministre français des affaires étrangères (26 août 1914 - 13 octobre 1915), dénonçant, preuves à l'appui, les « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens en 1915.

Niveau 1



**Carte du génocide arménien en 1915.**

Chaque cercle représente un massacre. Il y en a de trois types de lieux de massacre : les centres de contrôles (en rouge), les postes (en rose) et les camps de concentration et d'extermination (en noir). La taille des cercles indique le nombre relatif d'Arméniens tués.

Les épées indiquent les lieux de résistance arménienne : ceux où elle a été plus forte sont en rouge, et moins forte en noir. Les différentes tailles d'épées ne signifient rien, c'est uniquement dû à un problème de place sur la carte.

Les cercles présents en Mer Noire indiquent les Arméniens (principalement des femmes et des enfants) emmenés par bateaux et jetés à la mer (voir l'article en anglais [Armenian Genocide](#) pour les références).

Sources :

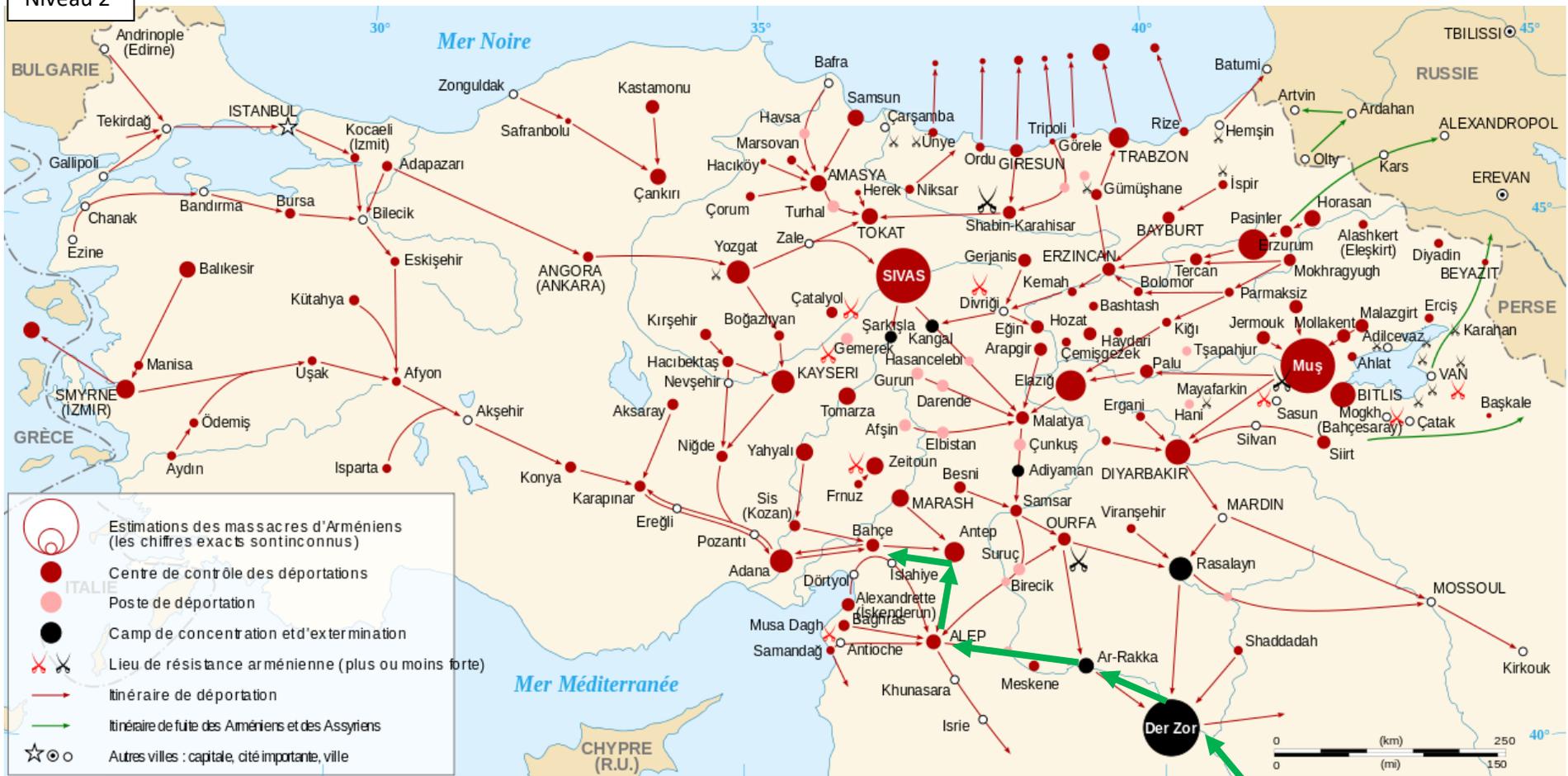
Fond de carte : [NASA Shuttle Radar Topography Mission \(SWBD\)](#) (domaine public)

Image: [Armeniengenocidemap.gif](#) de Vahagn Avedian, du site <http://www.armenica.org>, chargée sur Commons par [Electionworld](#) sous licence GFDL.

○ Elle-même tirée d'une carte figurant dans l'ouvrage de Jean Mécérian s.j., *Le génocide du peuple arménien, le sort de la population arménienne de l'Empire ottoman, De la Constitution ottomane au Traité de Lausanne (1908-1923)*, Éditions de l'Imprimerie catholique, Beyrouth, 1965.

■ Elle-même adaptée de celle publiée par la Délégation Nationale Arménienne en 1920, à la suite de *Planches historiques de l'Arménie*, XVII

Niveau 2



**Carte du génocide arménien en 1915.**

Chaque cercle représente un massacre. Il y en a de trois types de lieux de massacre : les centres de contrôles (en rouge), les postes (en rose) et les camps de concentration et d'extermination (en noir). La taille des cercles indique le nombre relatif d'Arméniens tués. Les épées indiquent les lieux de résistance arménienne : ceux où elle a été plus forte sont en rouge, et moins forte en noir. Les différentes tailles d'épées ne signifient rien, c'est uniquement dû à un problème de place sur la carte. Les cercles présents en Mer Noire indiquent les Arméniens (principalement des femmes et des enfants) emmenés par bateaux et jetés à la mer (voir l'article en anglais [Armenian Genocide](#) pour les références).

Sources :

Fond de carte : NASA Shuttle Radar Topography Mission (SWBD) (domaine public)

Image: [Armeniangenocidemap.gif](http://www.armeniangenocidemap.gif) de Vahagn Avedian, du site <http://www.armenica.org>, chargée sur Commons par [Electionworld](#) sous licence GFDL.

GARD 2011

○ Elle-même tirée d'une carte figurant dans l'ouvrage de Jean Mécérian s.j., *Le génocide du peuple arménien, le sort de la population arménienne de l'Empire ottoman, De la Constitution ottomane au Traité de Lausanne (1908-1923)*, Éditions de l'Imprimerie catholique, Beyrouth, 1965.

▪ Elle-même adaptée de celle publiée par la Délégation Nationale Arménienne en 1920, à la suite de *Planches historiques de l'Arménie*, XVII